

Le groupe

Le groupe RÉUNICA est l'un des premiers groupes français de protection sociale complémentaire :

→ la retraite complémentaire

2 institutions Arrco : Anep, Ireps
2 institutions Agirc : Circacis, Crica

→ la prévoyance et la santé

2 institutions de prévoyance :
BAYARD Prévoyance, RÉUNICA Prévoyance
1 mutuelle : RÉUNICA Mutuelle

→ l'épargne

→ l'action sociale

Le groupe RÉUNICA le meilleur allié de votre protection sociale.

Le groupe RÉUNICA à travers ses différentes entités offre aujourd'hui des solutions de Retraite, Prévoyance, Santé, et d'Epargne salariale à toutes les entreprises.

Le groupe RÉUNICA propose également des solutions de santé et de prévoyance adaptées aux besoins des particuliers.

L'expérience associée à ces différents métiers permet au groupe RÉUNICA de vous offrir une solution de protection sociale globale et l'assurance d'un savoir-faire reconnu.

Le groupe RÉUNICA en quelques chiffres

- 2 300 collaborateurs,
- 8 millions de personnes affiliés,
- plus de 300 000 entreprises clientes,
- plus de 7 milliards d'euros de cotisations,
- 27 délégations commerciales, son département grands comptes, et 11 délégations sociales réparties sur toute la France.

En province

AVIGNON
(dpts : 30 - 84)
131, avenue de Tarascon - B.P. 866
84083 AVIGNON Cedex 2
Tél. : 04 90 16 77 20 - Fax : 04 90 16 77 24

BESANÇON
(dpts : 25 - 39 - 70 - 90)
11 A, rue Chopard - B.P. 2805
25011 BESANÇON Cedex 02
Tél. : 03 81 88 83 33 - Fax : 03 81 88 96 66

BORDEAUX
(dpts : 16 - 17 - 23 - 24
33 - 40 - 47 - 64 - 87)
207, cours du Médoc
Immeuble Le Ravésie
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 44 43 93 - Fax : 05 56 48 81 80

CHARTRES
(dpt : 28)
63, avenue Mar. Maunoury
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 28 62 50 - Fax : 02 37 34 86 13

COMPIEGNE
(dpts : 02 - 08 - 51 - 60 - 80)
2 ter, rue Noyon
60200 COMPIEGNE
Tél. : 03 44 36 71 06

DIJON
(dpts : 03 - 10 - 21 - 71)
12, avenue Foch
21000 DIJON
Tél. : 03 80 43 19 07 - Fax : 03 80 43 19 04

EVREUX
(dpts : 14 - 27 - 50 - 61)
24/26, rue de la Harpe
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 33 18 09 - Fax : 02 32 38 79 55

GRENOBLE
(dpts : 07 - 26 - 38 - 73 - 74)
155-157, Cours Berriat
38028 GRENOBLE
Tél. : 04 76 70 93 96 - Fax : 04 76 70 93 22

LE PUY-EN-VELAY
(dpts : 15 - 43 - 63)
17 bis, place Michelet - B.P. 199
43005 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. : 04 71 02 26 60 - Fax : 04 71 09 26 40

LILLE
(dpts : 59 - 62)
7 ter, boulevard Louis XIV
59800 LILLE
Tél. : 03 20 52 51 06 - Fax : 03 20 52 52 50

LYON
(dpts : 01 - 42 - 69)
3, place Renaudel
69487 LYON Cedex
Tél. : 04 78 62 72 91 - Fax : 04 78 62 71 01

MARSEILLE
(dpt : 13)
Hermès Park - Bât. A
64, avenue de Haïfa
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 96 14 05 50 - Fax : 04 91 25 21 48

MONTPELLIER
(dpts : 11 - 34 - 66)
Parc Scientifique Agropolis Bât. B4
34397 MONTPELLIER Cedex 5
Tél. : 04 99 23 22 90 - Fax : 04 99 23 22 99

NANCY
(dpts : 52 - 54 - 55 - 57 - 88)
58 bis, rue de la Commanderie
B.P. 30321
54006 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 90 48 63 - Fax : 03 83 90 48 67

NANTES
(dpts : 44 - 79 - 85)
15, bd Gabriel Guist'hau
44000 NANTES
Tél. : 02 40 35 74 73 - Fax : 02 40 20 48 93

NICE
(dpts : 04 - 05 - 06 - 20 - 83 - 98)
L'Hélianthe
27, rue Arson
06300 NICE
Tél. : 04 92 04 12 20 - Fax : 04 92 04 12 22

ORLEANS
(dpts : 18 - 41 - 45 - 58 - 89)
19, bd Alexandre Martin - B.P. 1125
45001 ORLEANS Cedex 1
Tél. : 02 38 62 46 47 - Fax : 02 38 62 05 14

RENNES
(dpts : 22 - 29 - 35 - 56)
24, avenue des Français Libres
CS 94011
35040 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 30 82 82 - Fax : 02 99 30 82 61

RODEZ
(dpts : 12 - 19 - 46 - 48)
3, rue Raynal
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 73 30 10 - Fax : 05 65 73 30 13

ROUEN
(dpt : 76)
26, rue du Général Giraud
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 89 69 69 - Fax : 02 35 89 85 55

STRASBOURG
(dpts : 67 - 68)
15, rue Brigade Alsace-Lorraine
Place de la Bourse
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 36 20 95 - Fax : 03 88 24 20 90

TOULOUSE
(dpts : 09 - 31 - 32 - 65 - 81 - 82 - 97)
39, allée Jean Jaurès
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 73 77 00 - Fax : 05 62 73 77 02

TOURS
(dpts : 36 - 37 - 49 - 53 - 72 - 86)
16/22, rue du Docteur Herpin
B.P. 2610
37026 TOURS Cedex
Tél. : 02 47 60 88 00

En région parisienne

LEVALLOIS-PERRET
(dpts : 78 - 92 - 95)
154, rue Anatole France
92599 LEVALLOIS PERRET Cedex
Tél. : 01 41 05 27 73

CHAMPS-SUR-MARNE
(dpts : 77 - 93)
Espace Descartes
11, rue Albert Einstein
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél. : 01 64 61 82 22 - Fax : 01 61 61 01 54

PARIS
(dpt : 75)
25, rue de Paradis
75492 PARIS Cedex 10
Tél. : 01 40 22 39 30 - Fax : 01 40 22 38 75

EVRY
(dpts : 91 - 94)
60, allée des Champs Elysées
Courcouronnes
91042 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 87 26 40 - Fax : 01 60 87 26 49

Siège social :

154, rue Anatole France - 92599 Levallois-Perret Cedex
Tél. : 01 41 05 25 25 • Fax : 01 41 05 23 04
www.reunica.com



Une offre Santé
& une offre Prévoyance
sur mesure

c'est essentiel...

Travailleurs Non Salariés

Santé & Prévoyance



Les Dossiers de l'Epargne ont décerné
le label d'excellence 2007 au contrat TNS Prévoyance



Une solution attractive pour les Travailleurs Non Salariés

→ Vous exercez en profession libérale, ou vous êtes artisan ou commerçant, gérant non salarié d'une société de personnes et vous relevez du régime d'assurance maladie des Travailleurs Non Salariés ou du régime général. Nous vous invitons à découvrir les solutions proposées par RÉUNICA Mutuelle pour couvrir votre famille et assurer la pérennité de votre entreprise contre les aléas de la vie dans un cadre fiscal avantageux, celui de la loi Madelin.

La "loi Madelin" permet aux travailleurs non salariés de déduire de leur bénéfice imposable le montant des cotisations versées au titre de la santé, de la retraite, du chômage et de la prévoyance.

PRÉVOYANCE



Dans le cadre de cette loi, vous avez la possibilité de garantir le versement d'une rente à vos enfants ou à votre conjoint si vous veniez à disparaître, ou encore le paiement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, accident ou invalidité. Les cotisations versées au titre de ces garanties pourront être déduites de votre revenu imposable.

Pérennité de l'activité professionnelle

Incapacité

Versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour compléter les remboursements du régime obligatoire.

Invalidité

Lorsque vous êtes reconnu en état d'invalidité, une rente compensatrice est versée.

Une offre Santé & une offre Prévoyance sur mesure

c'est essentiel...

SANTÉ

Complémentaire santé

Un choix de garanties adaptées à vos besoins pour compléter efficacement les remboursements du régime de base.



De plus, cet avantage s'étend aux cotisations versées pour couvrir vos enfants et vos conjoints, ayants droits. Le contrat REUNICA Mutuelle vous offre bien entendu cette possibilité.

Protection familiale

Capital décès / Invalidité Absolue et Définitive

En cas de décès, un capital peut être versé au bénéficiaire de votre choix.

Rente de conjoint

Rente versée à vie à votre conjoint, si vous veniez à disparaître.

Rente éducation

Cette rente permettra d'assurer dans les meilleures conditions la scolarité de vos enfants en cas de décès.

Indemnités journalières d'hospitalisation

Versement d'une indemnité journalière pour couvrir tous les frais annexes à l'hospitalisation.

NB : La loi du 11/02/1994, dite loi Madelin, institue de nouvelles dispositions destinées à améliorer la protection sociale des professions indépendantes en accordant d'importantes exonérations fiscales.